LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 51, du 23 décembre 2022

Référendum facultatif :

- **délai d'annonce préalable : 12 janvier 2023**
- **délai de dépôt des signatures : 23 mars 2023**

Loi modifiant la loi sur l'accueil des enfants (LAE)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'État, du 21 septembre 2022,

décrète :

Article premier La loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2010, est modifiée comme suit :

Art. 7, al. 2 (nouveau)

[1]*(texte actuel)*

[2]Il peut soutenir des projets pilotes d'écoles à journée continue.

Art. 2 [1]La présente loi est soumise au référendum facultatif.

[2]Le Conseil d'État pourvoit s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

[3]Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le 7 décembre 2022

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, C. CHOLLET

Le secrétaire général, M. LAVOYER-BOULIANNE